

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 26 juin 2024 à 19 h 00, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Nathalie Lanthier
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Glode est aussi présente. Mesdames Mélissa Morin et Kim Jones ainsi que monsieur Danny Raymond sont absents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance extraordinaire du 26 juin 2024 à 19 h 05.

2024-06-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 juin 2024 et que tout semble conforme,

il est proposé par Marie T. Dupont,
appuyé par Nathalie Lanthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Glode soit dispensée d'en faire la lecture ;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du rapport financier 2023 par l'auditeur indépendant
4. Dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2023
5. Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023
5. **Période de questions**
6. Levée de la séance extraordinaire

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2023 PAR L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Mme Chantal Moniqui, CPA auditrice indépendante de la firme BCGO S.E.N.C.R.L., présente le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.

2024-06-22

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Monsieur le maire David McKay donne la parole à la directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Glode.

Je soussignée, Danielle Glode, certifie sous mon serment d'office, de la véracité du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 déposé à la présente séance.

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE les dispositions contenues aux articles 176 et suivants du *Code municipal du Québec* exigent la préparation et la présentation aux membres du conseil municipal, au plus tard le 15 mai de chaque année, du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre précédent ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accordé une tolérance administrative pour la transmission du rapport financier 2023 jusqu'au 30 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cette présentation doit également inclure les états financiers de la Municipalité, pour tel exercice ;

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation aux membres du conseil municipal, préalablement à la présente séance, du rapport financier préparé par la firme BCGO S.E.N.C.R.L., pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal prend acte du dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière, du rapport financier de la Municipalité de Saint-Télesphore préparé par la firme BCGO S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 ;

QUE le conseil municipal approuve et adopte le rapport financier et de transmettre une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2024-06-23

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

CONFORMÉMENT à l'article 176.2.2. du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur David McKay, dépose son rapport sur les faits saillants de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte et procède à la publication du rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-06-24

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance extraordinaire du 26 juin 2024 soit levée à 19 h 09.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière